



DELIBERATION

Séance du 7 juillet 2009

JFD/LR
SAPEURS POMPIERS
Liquidation de pension de
réversion Mme veuve
Liliane Monique DUSSOUS

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint M. LE VACON 3^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. GERAUD, M. REBOUL, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, Mlle MANIOS, Mme DELORD, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : Mme REINHART 4^{ème} adjoint (mandataire M. DOSSET), M. LE GUAY 11^{ème} adjoint (mandataire Mme CHARLES), Mme LAFFARGUE (mandataire Mme DOAT), Mlle BOUSSARIE (mandataire M. GERAUD), Mme DARTENCET (mandataire Mme MONTEIL-MAYAUD), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur François BOUDY, maire-adjoint,

« Madame Liliane Monique DUSSOUS, dont le mari sapeur-pompier volontaire retraité est décédé le 15 juin 2009, sollicite la liquidation de la pension de vétéran à laquelle elle peut prétendre.

L'article 7, titre VI du règlement du Corps de Sapeurs-Pompiers fixe la pension de la veuve à la moitié de celle servie au mari. »

- DECIDE -

Article unique : de liquider la pension de Madame veuve Liliane Monique DUSSOUS à la somme de deux cent treize euros et cinquante-deux cents (213,52 €) par an avec effet au 1^{er} juillet 2009.

LE MAIRE,

Michel MOYRAND.